



## Recommandations à l'attention des parents

### applicables aux garderies de vacances.

2018-2019

Une bonne organisation ne se conçoit pas sans le respect de certaines règles. Par l'inscription, les enfants, leurs parents ou la personne investie de l'autorité parentale, en acceptent les conditions.

1. Inscription/paiement/annulation
2. Conditions d'admission
3. Heures d'arrivée et de départ
4. Projet d'animation
5. Equipe
6. Repas
7. Sécurité
8. Santé
9. Comportement
10. Mais encore...

---

#### 1. Inscription/paiement/annulation

L'inscription se fait exclusivement par le biais d'un formulaire distribué dans les écoles ou disponible sur les sites internet de ces dernières, selon le fonctionnement interne. Il est à remettre dans le délai indiqué.

Les garderies de vacances font l'objet d'un paiement forfaitaire de 25 €/semaine. S'agissant d'un forfait, ce montant (non remboursable) sera dû à l'inscription et ce, quelle que soit la durée et le nombre de jours de présence de l'enfant.

Les montants dus pour les périodes de vacances plus courtes du seul fait que les garderies sont fermées sont adaptés en proportion.

L'ensemble des enfants inscrits aux garderies de vacances sont soumis aux mêmes conditions sans exception.

L'annulation **avec** remboursement est uniquement envisageable avant la fin du délai d'inscription.

## 2. Conditions d'admission

Seuls les enfants inscrits préalablement via le formulaire d'inscription seront autorisés à fréquenter les garderies. Aucun enfant ne sera accepté sur place sans avoir complété, payé et remis les documents dans le délai imparti.

Seuls les enfants fréquentant une école communale d'Uccle sont autorisés à fréquenter les garderies. Les membres du personnel ayant des enfants ne fréquentant pas une école d'Uccle ne sont pas autorisés à inscrire ni à amener leur(s) enfant(s).

## 3. Heures d'arrivée et de départ

L'accueil des enfants se fait à partir de 7h30 jusqu'à **9h**.

Ensuite, l'école **ferme** ses portes pour que la journée puisse commencer. Au-delà de 9h, **aucun** enfant ne sera accepté afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités. L'école rouvre ses portes à la fin de la journée d'activités, c'est-à-dire à **16h**. Une garderie est assurée jusqu'à 18h.

- En cas de force majeure et d'impossibilité d'arriver à l'heure le matin (9h), il est demandé de prévenir la coordinatrice par téléphone au 0492/23.01.01 le matin même ou la veille par écrit. (*En cas de retards répétés, l'enfant n'est plus accepté à la garderie*)
- En cas de nécessité de départ anticipé exceptionnel (avant 16h), il est demandé de prévenir la coordinatrice la veille ou le matin même. En cas d'absence d'accord de la coordinatrice, il est **inutile** de sonner, l'entrée vous sera refusée.
- Les tout-petits (accueil et 1<sup>ère</sup> maternelle) font la sieste de **12h à 14h**.  
En cas de départ anticipé durant cette tranche horaire ; l'enfant rejoindra un autre groupe en attendant l'arrivée de son parent et ne fera donc pas la sieste. Et ce afin de ne pas déranger les autres au moment de son départ.

## 4. Projet d'animation

Pendant les garderies, les enfants sont invités à vivre des journées bien remplies, avec un programme constitué au préalable par les animateurs. Nous essayons, ensemble, de rendre les garderies plus actives, amusantes, drôles, intéressantes, divertissantes,... pour être plus qu'un lieu de gardiennage mais bien de vacances. Se rapportant au canevas d'une journée type (différent en fonction de l'âge, voir ci-dessous), les animateurs sont amenés à réaliser plusieurs activités sur la journée, répertoriées en périodes (P).

Les enfants se verront proposer diverses occupations en fonction de leur âge et de leur animateur responsable: regarder un film dans la salle de projection, faire un bricolage dans la salle d'art plastique, profiter d'un moment lecture à la bibliothèque, se défouler durant des activités sportives dans la salle de gym, faire de la danse dans la salle de psychomotricité, réaliser une recette dans la cuisine, jouer à des jeux de société dans la salle polyvalente, faire des jeux de groupe dans les locaux (1 local/groupe), profiter de temps libre dans la cour de récréation ou encore bénéficier d'une sortie (parc, ferme, cinéma, piscine, musée, expo, bowling, etc). L'organisation d'une journée à thème est également envisageable.

| <b>Journée type maternelle (Accueil et 1ère maternelle)</b> |  |
|---|--|
| 7h30 - 9h   | Accueil des enfants et des parents → En classe |
| 9h - 9h30   | Goûter   |
| 9h30 - 11h  | <b>Activité (P1)</b>                           |
| 11h - 11h30   | <i>Temps libre</i>                             |
| 11h30 - 12h   | Diner  |
| 12h - 14h   | Sieste   |
| 14h - 15h30   | <b>Activité (P2)</b>                           |
| 15h30 - 16h   | Goûter   |
| 16h - 18h   | Garderie                                       |

| <b>Journée type maternelle (2ème et 3ème maternelle)</b> |   |
|--|---|
| 7h30 - 9h  | Accueil des enfants et des parents → Salle de psychomotricité |
| 9h - 9h15  | Rassemblement   |
| 9h15 - 9h45  | Goûter  |
| 9h45 - 11h   | <b>Activité (P1)</b>  |
| 11h - 11h30  | <i>Temps libre</i>  |
| 11h30 - 12h  | <b>Activité (P2)</b>  |
| 12h - 12h30  | Diner   |
| 12h30 - 13h30  | <i>Temps libre</i>  |
| 13h30 - 15h30  | <b>Activité (P3)</b>  |
| 15h30 - 16h  | Goûter  |
| 16h - 18h  | Garderie  |

| <b>Journée type primaire</b> |  |
|------------------------------|--|
| 7h30 - 9h                    | Accueil des enfants et des parents → Salle polyvalente ou dehors |
| 9h - 9h15                    | Rassemblement  |
| 9h15 - 9h45                  | Goûter   |
| 9h45 - 11h                   | <b>Activité (P1)</b>   |
| 11h - 11h30                  | <i>Temps libre</i>   |
| 11h30-12h30                  | <b>Activité (P2)</b>   |
| 12h30 - 13h                  | Diner  |
| 13h - 14h                    | <i>Temps libre</i>   |
| 14h - 15h30                  | <b>Activité (P3)</b>   |
| 15h30 - 16h                  | Goûter   |
| 16h - 18h                    | Garderie   |

## 5. Équipe

L'encadrement est assuré par des animateurs travaillant dans une des 10 écoles communales d'Uccle. Les enfants de toutes les écoles étant mélangés, les animateurs le sont également. Il en découle qu'un enfant ne sera pas forcément dans le groupe de l'animateur provenant de son école. Les groupes sont établis de manière équilibrée à l'avance. L'équipe d'animateurs est supervisée par une coordinatrice présente sur place et ce durant toute la journée. Cette personne est responsable du bon déroulement des garderies.

## 6. Repas

Les parents fournissent le pique-nique (pas de repas chaud sur place), les collations et de l'eau en suffisance.

## 7. Sécurité

- Aucun enfant ne sera autorisé à repartir avec des personnes « étrangères » sans une autorisation écrite et signée des parents, reprenant le nom et prénom de la personne qui récupère l'enfant. Nous nous réservons le droit de vérifier l'identité des personnes.
- Si votre enfant peut partir seul, merci de donner un mot à la coordinatrice. (Soit pour le jour concerné, soit pour la semaine complète)
- Aucun jeu personnel, quel qu'il soit, ne sera toléré durant les garderies de vacances.
- Aucun enfant ne doit être en possession d'argent de poche. Si c'est tout de même le cas, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Les GSM sont interdits, sauf pour les enfants qui rentrent seuls. Ils doivent le confier à la coordinatrice durant la journée.
- Pour le bon déroulement de la période, différents avis peuvent être affichés à l'entrée de l'école. Il est IMPORTANT que les parents lisent et prennent en compte ces avis.
- Certaines sorties nécessitent un abonnement MOBIB. Nous vous rappelons que celui-ci est gratuit pour les -12 ans. Il serait appréciable que tous les enfants soient en sa possession. Dans le cas contraire, la somme de 5€ (aller-retour) ou un titre de transport valable pourront être demandés. L'argent/titre sera à remettre immédiatement à l'animateur pour éviter la perte ou le vol.

## 8. Santé

- Fiche médicale : cette fiche est jointe au document d'inscription. Elle doit être impérativement complétée, de façon correcte et lisible.
- Les blessures et accidents doivent être **immédiatement** signalé(e)s à la coordinatrice afin d'établir un formulaire de déclaration d'accident.
- Une pédiculose (poux et lentes) est un motif d'éviction en collectivité.
- Une pharmacie complète est présente sur place. Durant les sorties, les animateurs sont en possession d'une trousse de secours contenant le nécessaire de premiers soins.
- **Administration de médicaments (O.N.E)** : Le médicament est livré par les parents avec prescription médicale complète (produit, mode d'administration, dosage, fréquence et durée) ainsi que la notice d'explication. **Sans cela, un médicament ne sera pas administré.**
- En cas de fièvre (au-dessus de 38°), l'enfant sera suivi attentivement. Si la température atteint ou dépasse les 38.5°, la coordinatrice se réserve le droit d'administrer du

Perdolan® (paracétamol) qui est le seul médicament pouvant être administré sans prescription médicale. (Sauf si votre enfant est allergique à la molécule. Dans ce cas nous contacterons l'infirmière de garde ou le 112). Vous serez bien entendu tenu au courant des évènements.

## 9. Comportement

A l'intérieur comme à l'extérieur des lieux d'accueil, les enfants doivent se comporter correctement et respecter les consignes données par l'équipe d'animation.

En cas de problème de comportement, et selon la gravité, des sanctions pourront être appliquées. Les enfants non respectueux des consignes/directives ou violents ne seront plus acceptés pour le reste de la période. Un avertissement préalable sera, bien entendu, donné aux parents.

Chacun veillera à la propreté des locaux et des alentours. Les enfants devront respecter le matériel mis à leur disposition ainsi que les biens d'autrui.

## 10. Mais encore...

- Veuillez identifier les effets personnels de vos enfants. (vêtements, couvertures, coussins, doudous, sac à dos, boîte à tartines, ...)
  - Les parents sont tenus de récupérer les effets personnels de leur(s) enfant(s) en fin de journée. A chaque période, il reste des vêtements et des objets non réclamés. Si un prénom/nom est indiqué sur l'effet, nous le ferons parvenir dans l'école de l'enfant. Si non, les effets seront stockés un temps à la commune – service Education - pour ensuite être donnés aux Petits Riens.
  - Pour les petits, il vous est demandé de **toujours** prévoir des vêtements de rechange en suffisance (mieux vaut trop que trop peu), des lingettes, des langes,... (identifier ces effets)
  - Pour les enfants qui font la sieste, nous vous demandons de bien vouloir prévoir des langes, une couverture, un coussin et tout ce dont ils ont besoin pour dormir (identifier ces effets)
  - Il est impératif que l'enfant soit vêtu et chaussé de manière adaptée afin de participer pleinement à tous types d'activités. En cas de forte chaleur, l'enfant doit être muni de sa propre crème solaire et d'un(e) chapeau/casquette. En cas de mauvais temps, prévoir des vêtements de pluie.
-